

ANNEXES COST CERTIFICATION

The certification of costs is essential for the realisation of the compulsory Cost Benefit Analysis (CBA) provided for in the EU regulation 1303/2013 (125).

It is compulsory according to French Law as well, as it is necessary in order to produce the socio-economic evaluation defined in article 14 of the Law of the 30th of December 1982 codified in the articles 1511-1 and following of the Code of Transports.

Article 18 of the 2012 French-Italian Agreement, as published in the official bulleting of the French Republic, indicates that it must be carried out by a third party:

6 septembre 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 133

Article 18

Financement du Promoteur public et de la réalisation de la section transfrontalière

Déduction faite de la contribution de l'Union européenne et de la part financée par les péages versés par les entreprises ferroviaires, pour les coûts de la première phase, la clef de répartition retenue s'établit à 42,1 % pour la Partie française et à 57,9 % pour la Partie italienne, dans la limite du coût estimé au stade du projet, certifié par un tiers extérieur. Au-delà de ce coût certifié, les coûts sont répartis à parts égales entre la Partie française et la Partie italienne.

Par exception, les acquisitions foncières, les déviations de réseaux et les mesures d'accompagnement sont prises en charge par chacune des Parties sur son territoire.

Dans la limite de l'estimation des travaux d'amélioration de la capacité sur la ligne historique entre Avigliana et Bussoleno réalisée par LTF dans son étude de phasage de la partie commune franco-italienne, soit 81 M€, le financement de ces travaux est assuré dans le cadre global du financement de la première phase. Les surcoûts éventuels sont pris en charge en totalité par la Partie italienne.

The characteristics of a «*third party*» were thoroughly defined by the French Court of Auditors in a summary judgement to the French Prime Minister issued on the 1st of August 2012 that indicated (pages 4/8):

4/8

Il précise également qu'« au-delà de ce coût certifié, les coûts sont répartis à parts égales entre la partie française et la partie italienne ».

Il conviendra de veiller à ce que cette indispensable certification soit réalisée par des experts n'ayant pas eu à travailler sur le dossier et n'ayant pas de conflit d'intérêt au regard des suites du projet.

Mr Jean-Marc Ayrault, the French prime minister, in his reply on the 8th of October 2012 agreed (page 2) :

Il n'en demeure pas moins qu'il sera nécessaire que les coûts soient certifiés de la manière la plus rigoureuse qui soit, de manière indépendante comme le *memorandum* franco-italien de 2003 le prévoit d'ailleurs, avant la réalisation de l'ouvrage.

Lyon Turin Ferroviaire set the necessary conditions to be a candidate for the cost certification with the contract notice 2014/S 139-250362 of the 23rd of July 2014, clarifying :

Un deuxième accord intergouvernemental a été signé le 30 janvier 2012 pour définir les modalités de réalisation de la partie commune franco-italienne et l'organisation du promoteur public qui en aura la charge (et qui prendra la suite de LTF). Cet accord prévoit une répartition des coûts restant à la charge de la France et de l'Italie (hors contribution de l'union européenne et part financée par les péages) sur la base du coût estimé au stade du projet, certifié par un tiers extérieur.

Cette certification des coûts par un tiers extérieur constitue l'objet du présent marché. Il s'agit donc d'expertiser les évaluations de coûts issues des études de la section transfrontalière produites par différentes ingénieries sous la maîtrise d'ouvrage de LTF.

The cost certification was assigned to the company TRACTEBEL ENGINEERING SA following a negotiation by mutual agreement with the deal n° 2015/S 037-064122 :

JO/S 537	États membres • Marché de services • Avis d'attribution • Attribution	3/4
21/02/2015	d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché	
64122-2015-FR		

Numéro de l'avis au JOUE: 2014/S 177-313620 du 16.9.2014

Section V: Attribution du marché

V.1) Attribution et valeur du marché

V.1.1) Date d'attribution du marché:

18.2.2015

V.1.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 1

V.1.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

Groupement Tractebel Engineering SA / TUC Rail dont le mandataire est Tractebel Engineering SA

Avenue Ariane 7

1200 Bruxelles

BELGIQUE

Fax: +32 27737980

V.1.4) Informations sur le montant du marché

Estimation initiale du montant du marché:

Valeur: 350 000 EUR

Hors TVA

The company TRACTEBEL Engineering SA worked twice for Lyon-Turin Ferroviare SAS as shown on the company website and therefore can hardly justify its independence:

Lyon – Turin railway line | Tractebel Engineering (GDF SUEZ) <http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/reference/lyon-turin-rail>

TRACTEBEL Engineering

GDF SUEZ

(<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/>)

- العربية (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/arabic/>)
- fr (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/french/>)
- es (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/spanish/>)
- pl (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/polish/>)
- pt (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/portuguese/>)
- 中文 (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/chinese/>)

[rss](http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/rss-feed/) (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/rss-feed/>)

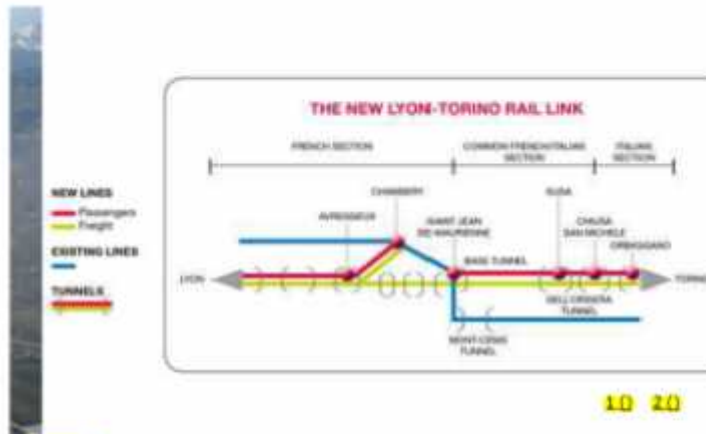
Home (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/>) > [References Finder](http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/references-finder/) (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/references-finder/>) > Lyon – Turin railway line

LYON - TURIN RAILWAY LINE

Infrastructure > Public Rail Transport > Transport

<< [Back to overview](http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/references-finder/) (<http://www.tractebel-engineering-gdfsuez.com/references-finder/>)

[Next reference >>](#)



- Client:** Lyon-Turin-Ferroviare SAS
- Region / Country:** France / Italy / Western Europe
- Services:** ASSISTANCE TO DECISION PROCESS / Pre-feasibility Studies / EXECUTION / Owner's or Lender's Engineer / FEASIBILITY / Feasibility Studies & Basic Design
- Period:** 2002-2006 and 2009-2013

Furthermore, the company TRACTEBEL is one of the companies of the GDF SUEZ group (now ENGIE) as shown in the same document.

Mr Hubert du Mesnil President of Lyon Turin Ferroviare now TELT is also president of the association "Institut de la Gestion Déléguée" (IGD). One of the managers of said association is the Deputy Director-General of GDF SUEZ in this capacity :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT :

Hubert du MESNIL (juin 14 novembre 2012)

COLLEGE DES FONDATEURS :

BERGER Pierre, *Président Directeur Général*, **Orange**
BRUN Bernard, *Délégué Général*, EDF
BRUN Jean-Nicolas, *Senior Executive*, Accenture
BURGARD Louis-Roch, *Président*, **Voies Ferrées**
CARAYOL Philippe, *Directeur Général*, Crédit Agricole Leasing & Factoring
CHRISTOPHE Jean, *Head of FSC International*, PfiandBriarBank
CIRILLO Roberto, *Directeur Général France*, Sodexo SA
COPPEY Pierre, *Président*, **Vinci Autoroute** France
CROIS Christophe, *Président Directeur Général*, SITA France
DUPOUX François, *Président Directeur Général*, Clémence
FARANDOU Jean-Pierre, *Président du directoire*, Kacis
GABRIEL Yves, *Président Directeur Général*, **Geuzias Construction**
GAUTHEY François, *Directeur Général*, SANEF
HERREWYN Jean-Michel, *Directeur Général*, **Voies Fer**
HEZARD Laurence, *Directrice Générale*, GDF
HULLARD Xavier, *Président Directeur Général*, **Vinci**
LEROUGE Philippe, *Président Directeur Général*, OGF SA
MATTON Jean-Pierre, *Directeur des Partenariats Publics et Santé*, Icade
RAPOPORT Jacques, *Président*, REE

Collège des salariés :

AUGER Jean Pierre, *Président National*, ATF
DEROUBAIX Hervé, *Délégué syndical*, **Voies Ferrées**
PINTRE Stéphane, *Président*, SNOGCT

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

BERGERE François, *Directeur du SCN de la MAPPP*, Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi
BEUNARDEAU Jean, *Directeur Général*, **CSG Finance**
BLEITRACH Michel, *Président*, UTP
BURSAUX Daniel, *Directeur Général*, DIGTM, MEEDTL
CHRIQUI Vincent, *Directeur Général*, Centre d'Analyse Stratégique
CLEDAT François-Xavier, *Président Directeur Général*, **Opus Bâtiment**
CLOT Alain, *Directeur Général*, **Delta Credit Lease**
D'HAUSSONVILLE Rainier, *Directeur des Affaires Européennes*, **Voies Ferrées**
DEPAIL Jean-Claude, *Directeur Général Adjoint*, **Voies Fer**
DERUY Laurent, *Avocat à la Cour*, Gide Loyrette Noust
Du MESNIL Hubert, *Président*, **Lyon Tram Ferré**
DUPONT Alain, *Président*, SMAVie-BTP
DURON Philippe, *Maire de Civen*, Député du Calvados, ANGVF
GENEVEY Rémy, *Directeur exécutif de la stratégie*, Agence Française de Développement
GOUNON Jacques, *Président Directeur Général*, Groupe EURO-TUNNEL SA
GRIFFOND Corinna, *Administratrice*, Union Nationale des Associations Familiales
GURKINGER Bernard, *Directeur Général Adjoint*, **Voies Ferrées**
HOMOBONO Nathalie, *Directrice Générale*, DGCCRF, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
LACROIX Franck, *Directeur Général*, DALKIA France
LE BOUC Hervé, *Président Directeur Général*, **Voies Fer**
LEBRETON Claudy, *Président*, Assemblée des Départements de France
LECOMTE Bernard, *Président*, UNSPIC
MARTY-GAUQUIE Henri, *Chef du Bureau de Paris*, BEI
MATTEI Jean-Baptiste, *Directeur Général*, MAEE
MESSULAM Pierre, *Directeur de la Stratégie Ferroviaire et Régulation*, SNCF
MONGIN Pierre, *Président Directeur Général*, RATP
MORVAN Serge, *Directeur Général des Collectivités Locales*, Ministère de l'Intérieur
MOUCHEL-BLAISOT Rollon, *Directeur Général*, Association des Maires de France
PAPINUTTI Marc, *Délégué Général*, VNF

The Deputy Director-General of GDF-SUEZ is also a board member of the IGD:

MEMBRES DU BUREAU

Au 1^{er} janvier 2015

- ✓ **Hubert DU MESNIL**, Président
- ✓ **Frédéric TIBERGHEN**, Conseiller d'Etat
- ✓ **Alain DUPONT**, Trésorier de SMAVie-BTP
- ✓ **Bernard LECOMTE**, Président UNSPIC
- ✓ **Salim BENSMAIL**, Directeur de la MAPP
- ✓ **Rolon MOUCHEL-BLAISOT**, Directeur Général de FAMF
- ✓ **Christian LALU**, Directeur Général de l'AMGVF
- ✓ **Paul QUENEY**, Directeur Délégué à la direction des affaires publiques d'EDF
- ✓ **Pierre COPPEY**, Directeur Général Délégué de VINCI, Président de VINCI Concessions, Président de VINCI Autoroutes
Représenté par :
Bernard HAGELSTEEN, Conseiller auprès du président
- ✓ **Jean BEUNARDEAU**, Directeur Général de HSBC France
Représenté par :
Pierre SORBETS, Responsable du secteur public HSBC
- ✓ **Jean-Marc JANAILLAC**, Président de l'UTP
Représenté par :
Claude Faucher, Délégué Général de l'UTP
- ✓ **Thierry MALLET**, Directeur de l'Innovation et de la Performance Industrielle du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT
- ✓ **François POUPARD**, Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM/MEEDTL)
- ✓ **Jean-Claude DEPAILL**, Directeur Général Adjoint de GDF-SUEZ
- ✓ **Pierre EYMERY**, Directeur des Affaires Européennes, VEOLIA-Environnement

This situation undeniably constitutes a conflict of interest as per European definition:

L'article 57, paragraphe 2, du règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (règlement n° 966/2012) définit le conflit d'intérêts dans le cadre de la gestion du budget de l'UE et de l'utilisation des ressources budgétaires. L'article dispose que :

«1. Les acteurs financiers et les autres personnes participant à l'exécution et à la gestion du budget, y compris aux actes préparatoires à celui-ci, ainsi qu'à l'audit ou au contrôle, ne prennent aucune mesure à l'occasion de laquelle leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union.

(...)

2. Aux fins du paragraphe 1, il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, visés au paragraphe 1, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.»

www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dnlf/guide_conflict_of_interests_FR.PDF